



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

production

Question écrite n° 132721

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la connaissance des réalités de certains monuments historiques, comme l'église Notre-Dame-du-Raincy (Seine-Saint-Denis). En effet, de tels édifices religieux qui sont remarqués et appréciés au niveau local n'ont toujours pas obtenu la notoriété et la renommée au niveau national ou international. La reconnaissance artistique et patrimoniale n'est pas toujours l'objet d'une promotion suffisamment étendue au-delà du seul niveau régional. Les raisons en sont très diverses et reposent sur des difficultés administratives aussi banales que complexes quant à la diffusion de certains documents, ou reportages, notamment sur des chaînes culturelles pourtant dédiées à l'information culturelle et artistique, comme peut l'être Arte. C'est notamment le cas avec les droits de production et de rediffusion d'un reportage remarquable sur l'église Notre-Dame-du-Raincy. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132721

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)